



Facturation d'un bail sans l'avoir demandé

Par **Lenoir**, le **02/07/2011** à **14:15**

Bonjour,

Après avoir fait des recherches pour trouver un local en location, j'ai visité un local dans ma commune.

J'étais plutôt satisfait de celui-ci, mais il y avait malgré tous pas mal de travaux à faire. Le propriétaire m'a donné un bail que sa secrétaire a rédigé sur place (sans demande, ni signature de ma part). Je suis rentré avec le bail chez moi, je ne l'ai ni signé, ni renvoyé, car le local ne m'intéressait pas.

2 semaines plus tard, j'ai reçu une facture de 53.82 TTC pour l'établissement du bail... Alors que je ne l'ai pas demandé ce bail...

Que dois-je faire ? Dois-je vraiment le payer ?

Merci d'avance.

Par **Claralea**, le **02/07/2011** à **23:36**

Un particulier n'a pas à faire payer un bail, ce sont les professionnels comme les agences immobilières ou les notaires qui se font payer leur travail.

Surtout que vous n'avez pas donné suite, donc pas de bail existant.

Vous lui retournez en lui disant que vous ne payez pas un bail inexistant entre les deux parties. Que vous ne l'avez jamais demandé et qu'il l'a établi de lui-même.

Par **Lenoir**, le **03/07/2011** à **09:11**

Merci beaucoup pour cette réponse...

Pour être plus précis c'est un professionnel qui a plusieurs activités dont celle-ci : >.

Es-ce que cette facture devient valable ?

Merci encore...

Par **Claralea**, le **03/07/2011** à **11:59**

Elle aurait ete valable si le bail avait ete signé, là, en l'occurence, s'il fait le coup à toute personne qui a eu le malheur de visiter l'un de ses biens, il doit se faire de l'argent !

Et une simple visite ne se facture pas, donc retournez lui la facture (en gardant une copie) et renvoyez lui l'original du bail en gardant une copie egalement, au cas où

Prenez soin de barrer le bail en marquant un truc du style "bail etabli par le proprietaire sans demande de ma part et je ne donne pas suite à cette visite" histoire qu'il ne remplisse pas n'importe quoi à votre place, on ne sait jamais.

Par **Domil**, le **03/07/2011** à **12:13**

Mais comment l'avez-vous connu cette personne ? Vous l'avez chargé, par contrat, de vous chercher un logement ?

Par **Lenoir**, le **03/07/2011** à **17:05**

Merci pour tous ces renseignements Claralea :)

J'ai rencontré cette personne en ayant mis une annonce sur leboncoin.com. Dans cette annonce je recherchais un local de 20m/2 pour y faire mon bureau (car je démarre une activité).

Cette personne m'a contacté pour que je vienne visité leur local.

Par **Claralea**, le **03/07/2011** à **17:48**

Comme vous l'auriez fait avec n'importe quel proprio pour aller visiter un bien. Ce n'est pas une personne que vous avez mandaté pour vous chercher un bien. Cette facturation n'avait pas lieu d'etre

Par **Lenoir**, le **03/07/2011** à **19:22**

Exactement... Encore merci pour tout ;)